

Le 11 septembre 2023

À une séance ordinaire du conseil municipal tenue le lundi 11 septembre 2023 à 20h00 en la salle du conseil, situé au 541, rue Notre-Dame.

Sont présents : M. Marcel Bergeron, conseiller, siège no.1
Mme Manon Blanchette, conseillère, siège no.2
M. Gérard Martin, conseiller, siège no.3
M. Vincent Grandmont, conseiller, siège no.4
M. Pierre Généreux, conseiller, siège no.5
M. Guy Bournival, conseiller, siège no.6

Formant quorum sous la présidence de M. Sylvain Jutras, maire. La directrice générale et greffière-trésorière, M^{me} Isabelle Dumont, est également présente.

À moins d'une mention spécifique au contraire sur le vote relatif à une proposition en particulier, le maire ne participe pas au vote sur une proposition

Les personnes présentes comprennent que les séances sont enregistrées et diffusées et que le fait de s'exprimer en séance publique, elles renoncent à la confidentialité

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal
3. Remise bourses Trio Étudiant Desjardins
Suivi séance
4. Rapport des comités
5. Administration générale
 - a) Adoption des comptes à payer et déboursés du mois
 - b) Maire suppléant
 - c) Politique d'utilisation et avis de confidentialité
 - d) Renouvellement de la TECQ
 - e) TECQ 2019-2023 version 5
6. Transport
 - a) Programme d'aide à la voirie locale
7. Sécurité publique
 - a) Réparation camion unité d'urgence
8. Hygiène du milieu
9. Santé et Bien-être
10. Aménagement, urbanisme et développement
 - a) Dérogation mineure Habitations Jutras rue des Meuniers
 - b) Demande sortie route 259 Quartier De Grandpré
 - c) Dépôt procès-verbal CCU
 - d) Signature cession rues 9244-2474 Québec inc et RVB Gestion Résidentielle inc
 - e) Zone de réserve
11. Loisirs et culture
 - a) Travaux sinistre Centre Récréatif Léo-Paul Therrien
12. Divers
13. Correspondance
14. Période de questions
15. Levée de la séance

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2023-165

Il est proposé par M. Marcel Bergeron, appuyé par Mme Manon Blanchette et résolu d'adopter l'ordre du jour avec l'ajout suivant: 10e) zone de réserve

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES ÉLU(E)S

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2023-166

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 14 août 2023 au moins soixante-douze(72) heures avant la tenue de la présente;

Il est proposé par M. Gérard Martin, appuyé par M. Guy Bournival et résolu d'en faire l'adoption.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES ÉLU(E)S

3. REMISE BOURSES TRIO ÉTUDIANT DESJARDINS

Une bourse a été postée à Mme Mégan Vincent, étudiante, qui a fait un stage cet été dans le cadre du trio étudiant Desjardins par le Carrefour Jeunesse Emploi du comté de Richmond.

4. SUIVI SÉANCE

5. RAPPORT DES COMITÉS

Les membres du conseil font rapport de leurs comités respectifs s'il y a lieu.

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

A) ADOPTION DES COMPTES À PAYER ET DÉBOURSÉS DU MOIS

2023-167

Il est proposé par M. Pierre Généreux, appuyé par M. Marcel Bergeron et résolu d'adopter les déboursés et comptes à payer ci-dessous:

LOISIRS ET CULTURE

Déboursés

CDSE (biblio, promotion domiciliaire)	12 607.73
Sinisco (nettoyage centre suite feu)	3 150.32
Sinisco (nettoyage centre suite feu)	38 139.79
CDSE (salaires 6 au 19 août)	31 902.45
Hydro-Qc (élect.parc La Ferrière)	31.62
total	85 831.91

Comptes à payer

Autobus BenVal (sortie camp jour)	1 057.77
Emilie Belhumeur (km sortie camp jour)	155.10
Buropro (livres biblio)	667.36

CDSE (biblio, promotion domiciliaire, frais paie)	2 825.16
Cinéma Fleur de Lys (sortie camp jour)	1 717.43
Ggl (location cloueuse bardeau)	81.52
Judith Hébert (2 tables pliantes biblio)	108.08
Librairie Renaud Bray (livres biblio)	408.57
Location Bois-Francis (location clôture feu)	472.26
R. Pagé Élect. (changer lumières brûlées terrain balle et location nacelle)	3 993.18
Récréofun (sortie camp jour)	1 498.60
Régie Alcool loterie (permis boisson centre)	937.50
Sanixel (produit entretien)	235.96
Sinisco (nettoyage suite feu centre)	26 016.38
Thomas Caya (quinc, bardeaux asphalte)	1 442.52
Erika Turgeon (popcorn, jus sortie cinéma)	290.89
Erika Veilleux (kms sortie camp jour)	35.97
Wajax(entretien génératrice)	432.31
total	42 376.56

SERVICE INCENDIE**Déboursés**

Hydro-Qc (élect caserne)	605.90
Cogéco câble (internet caserne)	103.42
total	709.32

Comptes à payer

Batterie DM (batterie)	158.31
CMP Mayer (test performance camion)	1 824.19
Machinerie Benoit Frères(cadran pression)	20.67
Protection MCI (remp.bonbonnes)	44.84
total	2 048.01

MUNICIPALITÉ**Déboursés**

masse salariale août	41 104.27
9263-2553 Qc Inc (surdi.travaux Fauvel)	199 616.27
Soc.Can Postes (timbres)	974.99
Vidéotron (cellulaire Steve Desharnais)	50.00
Hydro-Qc (station pompage)	3 243.15
Hydro-Qc (ass.eaux)	2 244.94
Hydro-Qc (poste St-Lambert)	1 834.11
Telus (cellulaire Guy St-Jean)	50.00
Bell (cellulaire voirie et cartes IP)	97.69
Cogéco câble (internet hôtel ville)	117.22
Cogéco câble (internet station pompage)	152.81
Hydro-Qc (lumières rues)	1 132.14
Hydro-Qc (lumières rues)	15.31
Hydro-Qc (pompe rivière)	30.86
Hydro-Qc (poste Notre-Dame)	95.71
Hydro-Qc (hôtel ville)	318.62
Receveur Canada (remise août)	3 398.92
Revenu Qc (remise août)	11 580.23
Beneva (ass.collective)	3 097.34
Cloudlii (téléphonie IP)	181.95
Energir (gaz naturel)	36.67
total	269 373.20

Comptes à payer

Adtexp (mise à jour site internet)	51.74
Agritex (fourche, tige)	47.90

Aqua Data (écoute pour fuites stratégie Qc eau)	1 724.63
Aquatech (suivi installation eaux)	2 477.71
Asphalte Drummond (enrobé bitumineux)	415.29
Avizo Experts Conseil (surv. travaux dév.Veilleux)	3 328.53
Buropro (papeterie)	789.83
Centre Bureautique Mauricie (copies)	239.36
Centre Desjardins St-Léonard (reer employé)	215.98
Centre Camion Gauthier (inspection camion voirie annuelle et réparation cylindre boîte)	2 487.96
Condor chimique (colasse)	227.65
Déchitech mobile (déchetage)	91.98
Distribution Cégil (cire, pompe et bouteille)	145.96
Environnex (analyses eaux)	868.07
Excavation Yvon Benoit (travaux balai rues)	2 069.55
Fondaction (reer employé)	1 569.08
Fonds Primerica (reer employé)	689.90
Gestim (inspection bâtiment)	1 488.82
GLS Canada (envoi dicom)	693.44
JN. Francoeur (casser grosse pierre rue Lampron)	1 353.26
Javel Bois Francs (chlore)	2 131.58
Services Exp (surv. travaux Faubourg)	7 415.89
Machinerie Benoit Frères (quinc)	45.13
Mégaburo (copieur)	23.95
MRC Drummond (quote part)	11 858.63
NDBC Paroisse (taxes citoyen paroisse)	324.46
Oxy Centre (quinc)	141.42
Petite caisse (eau)	32.00
R. Guilbault construction (branchement C. Daunais)	46 357.43
R. Pagé Élect (lumières rues, trouble puisard Biron)	1 003.44
RGMR Bas St-Francois (collecte matières résiduelles)	7 152.58
Sidevic (ratchet)	155.18
Signalisation Estrie (noms rues)	219.91
Syndicat employés (remise)	396.70
thomas Caya (quinc)	701.73
USD Global (bacs)	2 974.98
total	101 282.60

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES ÉLU(E)S**B) MAIRE SUPPLÉANT**

2023-168

Il est proposé par M. Gérard Martin, appuyé par M. Pierre Généreux et résolu de nommer M. Guy Bournival maire(sse) suppléant(e) et représentant(e) à la MRC Drummond en cas d'absence du maire pour la période du 1er octobre 2023 au 31 janvier 2024.

C) POLITIQUE D'UTILISATION ET AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

2023-169

Étant donné qu'une municipalité qui collecte des renseignements personnels par un moyen technologique doit publier sur son site internet une politique de confidentialité (art.63.4 Loi sur l'accès);

Il est proposé par Mme Manon Blanchette, appuyé par M. Vincent Grandmont et résolu d'adopter la politique d'utilisation et avis de confidentialité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES ÉLU(E)S

D) RENOUVELLEMENT DE LA TECQ

2023-170

CONSIDÉRANT QUE les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024 – 2028;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 24 août 2023 aux gouvernements du Québec et du Canada de conclure une entente rapide pour assurer la reconduction de cet important programme;

CONSIDÉRANT QUE ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec;

CONSIDÉRANT QUE malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5% par année;

CONSIDÉRANT QUE la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme;

CONSIDÉRANT l'importance d'adapter les programmes aux défis posés par les changements climatiques et de permettre aux municipalités de financer la réalisation d'aménagements et de travaux d'adaptation aux conséquences de ces changements tels que l'aménagement de ceintures coupe-feu pour protéger les communautés forestières;

CONSIDÉRANT QUE la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1er janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget;

CONSIDÉRANT QUE les sommes consenties à ce programme doivent être exemptes de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite;

Il est proposé par M. Marcel Bergeron, appuyé par M. Guy Bournival et résolu que la municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village demande aux gouvernements du Québec et du Canada :

- De conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028;
- D'augmenter les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une hausse annuelle de l'enveloppe pour la durée de l'entente afin de couvrir l'augmentation des coûts;
- De n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme;
- De permettre le financement de projets de bâtiments municipaux, des ouvrages de rétention et des quais propriétés de municipalités dans les travaux admissibles;
- De rendre admissibles les projets de prévention, d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences des changements climatiques.

De transmettre copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports et lieutenant du Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, aux députés (ajouter les noms des députés à l'Assemblée nationale et à la Chambre des communes de votre territoire), à la Fédération québécoise des municipalités et à la Fédération canadienne des municipalités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES ÉLU(E)S

E) TECQ 2019-2023 VERSION 5

2023-171

Étant donné que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TEC) pour les années 2019-2023;

Étant donné que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'habitation;

Il est proposé par M. Gérard Martin, appuyé par M. Pierre Généreux et résolu que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023

la municipalité approuve le contenu et autorise l'Envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version no.4 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version no.5 ci-jointe compte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES ÉLU(E)S

7. TRANSPORT

A) PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE

2023-172

ATTENDU QUE la municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2023 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

Il est proposé par Mme Manon Blanchette, appuyé par M. Vincent Grandmont et résolu que le conseil de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village approuve les dépenses d'un montant de 20 178.11\$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES ÉLU(E)S

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

A) RÉPARATION CAMION UNITÉ D'URGENCE

2023-173

Il est proposé par M. Gérard Martin, appuyé par M. Guy Bournival et résolu d'autoriser le changement du catalyseur du camion unité d'urgence incendie chez Garage Martin Allard au coût de 8 000\$ plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES ÉLU(E)S

9. HYGIÈNE DU MILIEU

10. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

A) DÉROGATION MINEURE HABITATIONS JUTRAS RUE DES MEUNIER

2023-174

Étant donné la demande de dérogation mineure d'Habitations Jutras afin d'autoriser:

lot 6 564 335: 0,47m de moins pour la marge de recul du bâtiment accessoire

lot 6 564 336: 0,45m de moins pour la marge de recul du bâtiment accessoire

lot 6 564 337: 0,34m de moins pour la marge de recul latérale du bâtiment accessoire

Étant donné la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme en date du 15 août 2023;

Étant donné que la demande ne cause pas préjudices aux voisins;

Étant donné l'avis public donné en date du 17 août 2023 où toute personne intéressée peut se faire entendre séance tenante;

Étant donné que personne ne s'est prononcée;

Il est proposé par M. Pierre Généreux, appuyé par M. Gérard Martin et résolu d'accorder la dérogation mineure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES ÉLU(E)S

B) DEMANDE SORTIE ROUTE 259 QUARTIER DE GRANDPRÉ

2023-175

Étant donné que le promoteur a fait l'acquisition d'une terre située à l'intérieur des limites du périmètre urbain, afin de développer celle-ci à des fins résidentielles;

Étant donné qu'un plan-projet global soumis par le promoteur a été adopté par la municipalité;

Étant donné que le plan-projet global ne comporte pas d'issue sur la route 259;

Étant donné que la phase 1 du développement a débuté à l'automne 2022 et qu'elle correspond à une partie du développement;

Étant donné que les phases suivantes sont situées à l'intérieur d'une zone de réserve résidentielle qui pourra être levée, suivant une consolidation des espaces vacants dans la municipalité;

Étant donné que plusieurs citoyens ont indiqué leurs préoccupations vis-à-vis l'achalandage afférent au développement de cette rue par le dépôt d'une pétition lors de la séance du 5 juin 2023;

Étant donné que la municipalité ne dispose pas, d'un pouvoir de contrainte actuellement envers le promoteur afin qu'une sortie sur la route 259 soit ajoutée, un permis ayant été émis pour la phase 1 uniquement;

Il est proposé par M. Pierre Généreux, appuyé par M. Gérard Martin et résolu que cette obligation d'ajouter une sortie supplémentaire sur la route 259 devra être évaluée à nouveau lors du dépôt de demande de permis de lotissement pour les phases suivantes selon le cas et cela pour chacune des phases analysées individuellement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES ÉLU(E)S

C) DÉPÔT PROCÈS-VERBAL CCU

Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme tenu le 15 août 2023.

D) SIGNATURE CESSION RUES 9244-2474 QUÉBE INC ET RVB GESTION RÉSIDENIELLE INC

2023-176

Il est proposé par M. Gérard Martin, appuyé par M. Pierre Généreux et résolu d'autoriser le maire et la directrice générale/greffière-trésorière à signer tous les documents requis avec 9244-2474 Québec inc et RVB Gestion Résidentielle inc pour la cession des lots suivants: 6 398 026(rue Jean-Marie-Fortier), 6 431 977 (rue Ovide-Brouillard), 6 431 978 (partie rue Joseph-Carmel), 6 094 641 (rue Blake), 6 154 924 (sentier entre rue Blake et parc Napoléon-Ménard).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES ÉLU(E)S

E) ZONE DE RÉSERVE

2023-177

CONSIDÉRANT QUE des zones de réserves résidentielles ont été identifiées par le SADR de la MRC Drummond dans les municipalités

où le potentiel de développement résidentiel dépasse les besoins de celles-ci pour la période de 2016 à 2031;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil village fait partie de ces dites municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les mises en chantier de Notre-Dame-du-Bon-Conseil village ont connues une forte croissance durant la dernière décennie;

CONSIDÉRANT QUE les facteurs économiques actuels ont grandement modifié la demande en matière d'habitation;

CONSIDÉRANT QUE les projections et les perspectives démographiques ont évoluées lors des dernières années et qu'elles ne conviennent plus aux réalités territoriales et aux besoins de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la plupart des espaces de consolidation disponibles ont été comblés;

CONSIDÉRANT QUE la demande en logement locatif est actuellement très élevée;

CONSIDÉRANT QU'un promoteur a approché la municipalité afin de réaliser un projet de développement résidentiel sur le lot 6 376 475;

CONSIDÉRANT QUE ce projet présente une densification du nombre de logements par hectare en proposant notamment des habitations trifamiliales et unifamiliales jumelées;

CONSIDÉRANT QUE ce projet se situe dans la zone de réserve « ZR-2 » identifiée au plan de zonage (annexe C) du règlement 2021-427;

CONSIDÉRANT QUE cette zone ZR-2 est située à l'intérieur du périmètre urbain;

CONSIDÉRANT QUE ce projet serait effectué en continuité avec la trame urbaine existante et qu'il pourra être desservie par le prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égouts existants;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est en faveur du projet;

Il est proposé par Mme Manon Blanchette, appuyé par M. Guy Bournival et résolu :

QUE le conseil demande à la MRC de Drummond la levée d'une partie de la zone de réserve « ZR-2 » correspondant à une partie du lot 6 376 475.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES ÉLU(E)S

12. LOISIRS ET CULTURE

A) TRAVAUX SINISTRE CENTRE RÉCRÉATIF LÉO-PAUL THERRIEN

Étant donné la facture soumise par Construction Bertrand Dionne pour les travaux d'urgence au Centre Récréatif Léo-Paul Therrien en date du 30 juin 2023;

Étant donné que l'évaluateur de l'assureur a fait la révision de la facture et que celle-ci est conforme;

Il est proposé par Mme Manon Blanchette, appuyé par M. Guy Bournival et résolu d'autoriser le paiement à Construction Bertrand Dionne inc au coût de 34 607.94\$ plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES ÉLU(E)S

13. DIVERS

14. CORRESPONDANCE

Dépôt est fait de la correspondance.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

La parole est accordée à la salle.

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

2023-179

Il est proposé par M. Marcel Bergeron, appuyé par Mme Manon Blanchette et résolu de lever la séance. Il était à ce moment-là 20h25.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES ÉLU(E)S

Sylvain Jutras
maire

Isabelle Dumont
directrice générale et greffière-
trésorière gma niv.1